

2.3.2 FACILITER L'INTEGRATION DES HABITANTS

Objectifs opérationnels

Assurer la présence de services publics de proximité
Faciliter l'accès aux droits dans les quartiers prioritaires
Promouvoir les valeurs de la république et l'engagement citoyen en direction du public des QPV

Plan d'actions

Améliorer la connaissance des dispositifs existants
Prévenir les situations de non recours aux droits
Conforter les cours d'alphabétisation
Développer les ateliers d'apprentissage de la citoyenneté et de sensibilisation aux valeurs républicaines
Réaliser un plan territorial de lutte contre les discriminations basé sur un diagnostic local
Former les acteurs décisionnaires aux questions liées à la discrimination et permettre un échange de bonnes pratiques
Assurer des actions pour sensibiliser le public aux préjugés, stigmatisations et stéréotypes
Accompagner les victimes de discriminations (juridiquement, socialement et psychologiquement)

Éléments d'évaluation

Nombre d'actions engagées
Nombre de nouveaux services offerts au sein des quartiers prioritaires
Part des habitants des quartiers prioritaires fréquentant les différentes structures
Changements de pratiques permettant une meilleure prise en compte des problèmes de discrimination